

GUIDE PRATIQUE

LES NOUVELLES RÉGLEMENTATIONS ZFE EN FRANCE

QUELLES SOLUTIONS POUR UNE MOBILITÉ DURABLE SANS SE RUINER !

Zones à Faibles Émissions, qu'est-ce que c'est ?

Aides et initiatives, à quoi les automobilistes ont-ils droit ?

Comment opérer sa transition vers une mobilité
plus durable sans se ruiner ?

**Ucar répond à toutes ces questions dans ce guide pratique
pour vous accompagner à circuler dans les nouvelles ZFE.**



ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)

Quésaco ?

La ZFE est un dispositif, soutenu par l'Etat, **destiné à faire baisser les émissions de polluants notamment dans les grandes agglomérations**, pour améliorer la qualité de l'air et garantir aux habitants de respirer un air qui ne nuise pas à leur santé.

Depuis 2019, près de 300 villes ou métropoles européennes ont adopté les réglementations ZFE.

En France, 11 villes ont adopté la réglementation ZFE. Seuls les véhicules équipées des **vignettes Crit'Air autorisées peuvent circuler** et entrer dans la ville. Une amende sera d'ailleurs mise en place pour ceux qui **ne respectent pas les restriction**. La loi Climat prévoit à l'horizon 2025 **d'intégrer 33 nouvelles villes supplémentaires**.



CO₂

Dans les faits, ça donne quoi ?

Le principe : interdire l'accès à une ville ou à une partie de la ville pour les véhicules **qui ne répondent pas à certaines normes d'émissions des polluants atmosphériques ou d'équipement** (normes Euro et/ou présence d'un filtre à particules).

Quels véhicules sont concernés ?

Pour identifier et différencier les véhicules, la France a mis en place les vignettes Crit'air. **Cette vignette permet de certifier la qualité de l'air.** La qualification de la vignette indique le niveau de pollution du véhicule. **Plus le numéro de certificat est élevé, plus le véhicule émet de polluants.**

La qualification de la vignette se fait **en fonction du certificat d'immatriculation (ou carte grise) d'un véhicule**, attestant de son niveau d'émissions de polluants sur la base de la **norme européenne d'émission auquel il répond.**

Tous les véhicules routiers motorisés sont concernés : deux-roues, tricycles, quadricycles, automobiles, utilitaires, poids lourds dont autobus et autocars.

Seuls les véhicules disposant d'une vignette 0 - 1 - 2 ou 3 seront autorisés à circuler au sein des ZFE. Ces autorisations évoluent avec le temps et sont vouées à être de plus en plus restrictives.

Par exemple, les véhicules de catégorie Crit'Air 3 ne seront plus autorisés à rouler dans la Métropole du Grand Paris dès le début d'année 2023.

NORME EURO
(inscrite sur la carte grise ou, à défaut, date de 1^{re} immatriculation)

- Véhicules 100 % électriques et véhicules à hydrogène
- Véhicules gaz et véhicules hybrides rechargeables

ESSENCE ET ASSIMILÉS	DIESEL ET ASSIMILÉS
1 EURO 5 et 6 à partir du 1 ^{er} janvier 2011	
2 EURO 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus	EURO 5 et 6 À partir du 1 ^{er} janvier 2011
3 EURO 2 et 3 Entre le 1 ^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus	EURO 4 Entre le 1 ^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
4	EURO 3 Entre le 1 ^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
5	EURO 2 Entre le 1 ^{er} juillet 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

EURO 1 ET AVANT Véhicules non classés pour lesquels il n'y a pas de délivrance de vignettes
Jusqu'au 31 décembre 1996

Le tableau ci-dessus est consultable. Pour une information plus précise, consultez l'article du 21 juin 2016 établissant la correspondance des véhicules classés en fonction de leur niveau d'émission ou de leur catégorie atmosphérique et applicable de janvier 2017. 1002 du code de la route.

Pour obtenir son certificat qualité de l'air, rendez-vous sur certificat-air.gouv.fr



LES AIDES RECENSÉES

Prime à la reconversion

Pour aider financièrement les Français à acheter un véhicule neuf ou d'occasion en échange d'un ancien véhicule. **L'aide est versée au maximum une fois par personne.**

Montant de l'aide

Le montant est variable et dépend du revenu fiscal de référence ainsi que du type de véhicule acheté. Pour l'achat d'une voiture électrique, **le montant maximum de l'aide s'élève à 5 000€.**

Il existe également une surprime de **1 000€ pour les personnes travaillant au sein des ZFE.**

Conditions à retrouver sur economie.gouv.fr



Bonus écologique

Aide financière pour **acheter ou louer un véhicule électrique / hydrogène neuf ou d'occasion ou un véhicule hybride rechargeable neuf.**

Montant de l'aide : 5 000€ maximum pour une voiture et 6 000€ pour une camionnette.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les hybrides rechargeables sont exclus du dispositif d'aide qui sera réservé aux véhicules électriques **dont le taux d'émission de CO2 est inférieur ou égal à 20 g/km.**

Conditions à retrouver sur service-public.fr

La prime à la conversion et le bonus écologique peuvent être cumulés, pour atteindre jusqu'à 10 000€.

Microcrédit véhicules propres

Formule de financement qui **permet aux personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique de souscrire un prêt** pour une somme allant **jusqu'à 8 000€**, à un taux réduit en partie garanti par l'État.

Le microcrédit s'adresse plus précisément **aux personnes ayant des revenus ou de ressources faibles** (bénéficiaires de minima sociaux du type RSA ou, taux d'endettement important) ou **aux personnes en situation professionnelle considérée comme précaire** (chômeur, contrat à durée déterminée, intérim, temps partiel, saisonnier).

Il peut également s'adresser aux personnes **disposant de revenus ou de ressources trop importantes pour prétendre à des aides sociales**, mais insuffisantes pour obtenir auprès d'une banque un prêt traditionnel.

Montant de l'aide : selon les revenus du demandeur, il peut atteindre **jusqu'à 8 000€ depuis le 6 février 2022**, cumulables avec le bonus écologique et la prime à la conversion.

Leasing social

Programme proposé par Emmanuel Macron qui devrait permettre aux personnes pour qui le véhicule est un outil de travail, et ceux qui n'ont pas les moyens **d'acheter un véhicule propre**.

Montant de l'aide : 100€ par mois

Prime au retrofit électrique

Aide financière qui **permet d'entreprendre la transformation d'un moteur thermique en moteur électrique**.

Montant de l'aide : varie selon le revenu fiscal de référence. **Pour un revenu inférieur à 13 489€**, l'aide peut atteindre **un montant maximum de 5 000€**. Pour un revenu supérieur, **l'aide est plafonnée à 2 500€**.

Conditions à retrouver sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



Forfait Mobilités Durables

L'employeur verse un **forfait mobilités durables à ses salariés qui utilisent un moyen de transport durable** pour leurs trajets professionnels.

Les moyens de transport pris en charge sont les suivants :

- Vélo personnel (dont le vélo électrique)
- Covoiturage en passager et en conducteur
- Services de mobilité partagée (partage de véhicules électriques ou hybrides, location et mise à disposition en libre service de trottinettes ou de vélos)
- Transports publics (hors abonnement)

Montant de l'aide : Le forfait mobilités durables n'est pas obligatoire, **le montant maximum du forfait est de 500€ par an et par salarié.** La somme versée est exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

Ma Prime Renov'

Crédit d'impôt pour **l'achat et l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique d'un logement individuel** (propriétaire et locataire). Ce dispositif est ouvert à tous les contribuables, **sans limite de revenus** et est valable aussi bien pour une résidence principale que secondaire.

Montant de l'aide : limité à **75 % des dépenses**, dans la limite de **300€ maximum.**

Conditions à retrouver sur maprimerenov.gouv.fr

Advenir

Le programme accompagne les Français **dans leur installation de bornes de recharge pour voiture électrique en immeuble collectif même à titre individuel.**

Points de recharge individuels : un propriétaire, locataire ou occupant installe une borne de recharge sur sa place de parking privative.

Montant de l'aide : **960€.**

Points de recharge partagés : un bailleur ou un syndicat de copropriété installe une borne de recharge sur une place de parking partagée à destination de l'ensemble des occupants de la résidence. **Montant de l'aide : 1 660€.**

Infrastructures collectives en copropriété : un syndicat de copropriété installe une infrastructure collective desservant l'ensemble des places de son parking. **Montant de l'aide : à partir de 8 000€** par copropriété, et **jusqu'à 3 000€** pour les travaux de voirie en extérieur.

Des aides supplémentaires sont mises en place par les collectivités. Pensez à consulter les sites internet de la municipalité, de la métropole et la région **pour connaître les aides disponibles dans votre ville de résidence.**

Tableau récapitulatif des aides

AIDE	QUAND	POUR QUI	MONTANT MAXIMUM	CUMULABLE	LIEN OFFICIEL
Prime à la conversion	Mise en destruction d'un véhicule ancien et achat ou location d'un véhicule peu polluant	Tout le monde (sous conditions du revenu fiscal de référence)	5 000€	Oui	https://www.primelaconversion.gouv.fr/#/annonce/accueil/
Supprime à la conversion	Mise en destruction d'un véhicule ancien et achat d'un véhicule peu polluant	Pour les personnes qui travaillent dans les ZFE	1 000€	Oui	
Bonus écologique	Achat ou location d'un véhicule électrique ou hydrogène neuf ou d'occasion	Tout le monde	5 000€	Oui	https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/F34014
Prime au rétrofit électrique	Transformation d'un moteur thermique en moteur électrique	Tout le monde (sous conditions du revenu fiscal de référence)	5 000€	Non	https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/F35285
Microcrédit véhicules propres	Achat d'un véhicule propre	Personne ne pouvant pas souscrire à un crédit classique	8 000€	Oui	
Forfait mobilité durable	Une fois par an pour l'utilisation d'un moyen de transport durable pour les trajets professionnels	Les salariés des entreprises qui ont mis en place ce forfait	500€	Oui	https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/F34046
MaPrimeRenov'	Installation d'une borne de recharge dans une maison individuelle	Propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit	300€	Non	https://www.mprimerenov.gouv.fr/renov/PRAuth/gp-b/AIDES/_BPNVwCplw8TKw49soQ2eNw//STANDARD
Advenir	Installation d'une borne de recharge dans une résidence collective de manière individuelle ou collective	L'occupant à titre individuel ou plusieurs à titre collectif	1 660€	Non	https://advenir.mobil/
Leasing social	Location d'un véhicule électrique	Les personnes utilisant la voiture comme outil de travail ou n'ayant pas les moyens de s'acheter un véhicule propre	100€	Non	



8 CONSEILS

POUR OPÉRER SA TRANSITION VERS UNE MOBILITÉ DURABLE



S'orienter au maximum vers des modes de déplacements multimodal (covoiturage, partage automobile, train, bus)



Favoriser la location de véhicules partagés et participer ainsi au financement du renouvellement du parc automobile



Favoriser les transports en commun dès que possible (bus, métro, tramway)



Favoriser l'accès au télétravail pour les salariés



Partager votre voiture entre familles, entre amis ou entre collègues ou emprunter leur voiture



Regrouper les motifs de déplacement nécessitant la voiture pour éviter la multiplication du nombre de trajets depuis le domicile (se rendre à la pharmacie, boulangerie, La Poste au cours d'un même trajet)



Privilégier la marche ou les modes de transports 0 impact carbone (vélo, trottinette, gyropode) pour les micro-trajets de moins de 2 km



Mettre sa voiture en pension chez UCAR pour la louer lorsqu'elle n'est pas utilisée et profiter d'un revenu complémentaire